

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2021

Absents excusés : Alphonse BREA et Ligéa JASIENIECKA

Secrétaire de séance : Dany BONNAIRE

La séance ouverte,

Le précédent compte rendu du 29 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.

### TRAVAUX

#### ESPACE CULTUREL SAINT GERMAIN

L'inauguration a pu avoir lieu comme prévu le 18 septembre 2021.

La commission de sécurité a donné son feu vert avec seulement 3 réserves qui seront à lever :

- Absence de crémones pompières sur l'issue de secours,
- A l'entrée du bloc sanitaire chanfrein à réaliser,
- Une coupure d'urgence doit être située à proximité de l'entrée principale.

Les différents luminaires seront posés dès leur réception par l'entreprise.

Les aménagements scéniques sont également à réaliser ainsi que le mobilier de la loge.

Il est envisagé d'apposer une plaque sur le bâtiment avec éventuellement le nom du parrain présent à l'inauguration et celui de l'architecte.

En ce qui concerne la remise, l'aménagement de la partie supérieure suit son cours. Celui de l'espace situé au-dessous est à finaliser (porte, point d'eau...).

#### ESPACE STANISLAS BOGUCZ

Une rampe a été posée au milieu de l'escalier, par mesure de sécurité elle sera prolongée jusqu'à la partie supérieure de l'accès au site..

#### VOIRIE

- L'étude en vue d'une mise à jour de la voirie communale se poursuit en partenariat avec Mme Lannuzel géomètre.
- Le 13 juillet une réunion a eu lieu sur place pour délimiter le chemin du Moulon dont la largeur a été fixée à 4 m.  
A ce jour un propriétaire riverain a fait part de son désaccord sur la largeur et demande de la réduire à 3 m ou 3,5 m.  
La largeur réglementaire des chemins communaux étant de 4 m (notamment pour permettre l'accès des pompiers), la demande de ce riverain est rejetée.
- Pont chemin des chênes direction La Veyrasse : la réflexion en cours pour corriger son étroitesse n'est pas aboutie dans l'attente du chiffrage d'un projet de réaménagement.

- Chemin d'accès à la ferme « La Veyrasse » : pour information, le nouveau propriétaire a interdit le passage devant sa maison, ce qui génère beaucoup de plaintes en mairie. Pour mémoire la régularisation de ce chemin est prévue dans le cadre de l'étude en cours menée pour mettre à jour l'ensemble de la voirie communale.
- Mme Hélène Mouly, Maire des Granges Gontardes, a signalé des dépôts sauvages récurrents dans des chemins limitrophes entre les deux communes, à proximité de la carrière. Une visite sur place est prévue en présence d'élus des deux communes, afin de trouver une solution pour empêcher ces incivilités.

## **DIVERS**

- Remerciements de Madame Liselotte Bogucz à l'attention de l'équipe municipale pour la pose de la plaque en souvenir de son époux.
- Un habitant propose d'arborer le parking du cimetière : l'idée est à étudier.
- Un autre habitant propose le contournement de la rue qui traverse le village pour parer aux difficultés de croisement des véhicules : projet énorme au regard de la taille de la commune, ne pouvant être porté par le seul conseil municipal.
- Clément Jolivald propose de planter des arbres au jardin d'enfants : une réflexion sera engagée lors de la construction de la micro crèche dont l'implantation jouxte le jardin d'enfants.

## **APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR DE L'ASSAINISSEMENT**

Suite à l'enquête publique du 12 au 27 juillet 2021, le commissaire enquêteur a transmis son rapport avec un avis favorable

La Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) a rendu sa décision en date du 30 août 2021 par les conclusions suivantes :

Concluant qu'au vu de l'ensemble des informations fournies et des connaissances disponibles, le projet de modification du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Roussas n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et sur la santé humaine, le projet de zonage assainissement des eaux usées et des eaux pluviales tel que présenté à l'enquête publique est validé.

Vu les avis favorables susdits, le conseil municipal approuve à l'unanimité le schéma directeur de l'assainissement.

## **CLASSEMENT DE LA COMMUNE EN ZONE DE REVITALISATION DES COMMERCES EN MILIEU RURAL (ZORCOMIR)**

La loi de finances pour 2020 a mis en place un outil de soutien fiscal aux petites et moyennes entreprises exerçant une activité commerciale, ce par le biais d'exonérations fiscales laissées à l'initiative des collectivités locales qui doivent délibérer avant le 1<sup>er</sup> octobre pour une application l'année suivante.

Dans l'attente de précisions sur les modalités à mettre en œuvre, cette question sera revue en 2022.

## **PARTICIPATION AU TOUR CYCLISTE FEMININ INTERNATIONAL DE L'ARDECHE**

La commune a été sollicitée par un responsable de l'organisation de cette manifestation sportive pour participer à un départ ou une arrivée d'étape lors du tour cycliste de septembre 2022.

En cas d'accord, la commune devrait verser une participation financière comprise entre 7000 et 9000 € et assurer la logistique matérielle et publicitaire de l'évènement sans aucune compensation ou retombée économique.

Cette proposition n'est pas retenue par 7 voix contre, 1 pour et 1 abstention

### **SITUATION DU SAE**

A l'occasion de l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques réalisés par le SDED des conduites d'eau ont été remplacées (le réseau d'eau existant étant sous-dimensionné et passant sous certaines maisons).

Pour ce faire le devis Sobecca de 23 579,20 HT € a été approuvé par le SAE et la commune a approuvé le principe du versement d'une subvention de 20 000 € au SAE.

Le SAE doit donc maintenant délibérer pour solliciter une subvention. Le conseil municipal délibèrera ensuite pour en acter le versement.

En prévision du remplacement d'autres conduites d'eau potable obsolètes en 2022, une étude technique et financière sera faite par le SAE en partenariat avec la commune en vue d'une inscription aux budgets respectifs 2022.

Concernant le personnel administratif, une modification de la durée de travail est à l'étude.

### **SITUATION DE VALROUSSE**

Concernant l'agrandissement de l'école, une étude de faisabilité a été demandée à l'architecte Fabien Ramadier.

A la rentrée le personnel enseignant se compose de 5 titulaires et de la directrice Rachel Bossu-Baudet qui a repris le travail après 9 mois d'arrêt.

Ligéa informe que 2 classes sont fermées à compter de ce jour pour une semaine en raison de 2 enfants déclarés positifs au covid.

### **MICRO CRECHE**

Le permis de construire devrait être accepté dans les jours qui viennent.

La délibération du dernier conseil municipal cédant gratuitement le terrain à la communauté de communes a été transmise à la CCEPPG, laquelle a également délibéré dans ce sens.

### **AFFAIRES FINANCIERES**

#### - Appel de fonds de solidarité pour le séisme Haïti 2021

Le 14 Août 2021 un séisme de magnitude 7,2 a frappé la côte sud-ouest d'Haïti, causant des dommages très importants.

Un fonds de solidarité ayant été ouvert, le conseil municipal, par 8 voix pour et 1 contre, décide de verser une aide de 500 €.

#### - Redevance pour occupation du domaine public (RODP) par EDF et ORANGE

Cette redevance n'ayant pas été sollicitée jusqu'à présent par la commune, il convient de la mettre en place par délibération, même si les montants ne sont pas importants.

- Pour ORANGE : il existe des tarifs de redevance différents selon que les lignes sont aériennes ou souterraines. Les emprises au sol de petits locaux téléphoniques font aussi l'objet d'une redevance proportionnelle à leurs surfaces

Pour EDF : Il s'agit d'un forfait annuel spécifique pour les communes de moins de 2000 habitants.

- Restitution de la caution d'un logement communal – Départ locataire

Un locataire ayant quitté son logement aux Jardins de la Vence, il convient de lui restituer sa caution. Une délibération est actée dans ce sens.

- Participation au congrès des maires de France

Une délibération est prise pour la prise en charge par la commune des frais occasionnés par le déplacement des élus désirant se rendre à ce congrès.

- Location des photocopieurs

Le coût du contrat de location des photocopieurs de la mairie ayant fait l'objet d'une renégociation à la baisse, les nouvelles conditions financières sont acceptées.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21 h 40

Le Maire,

Christiane ROBERT

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE ROUSSAS' and a central emblem. The signature is a stylized, cursive 'CR'.